

MONTMUSARD

D'APRÈS LES DOCUMENTS RECUEILLIS PAR M. ERNEST LORY

par M. E. FYOT,

MEMBRE RÉSIDANT

A l'orient de Dijon, non loin de la gare Porte-Neuve, les Dijonnais connaissent bien cette charmante propriété de Montmusard, autrefois si somptueuse, aujourd'hui morcelée et déchue de son ancien lustre, mais dont les restes conservent encore grand air, dans leur amoindrissement.

Lorsque je dis : « les Dijonnais connaissent bien », j'entends par là qu'ils fréquentent volontiers les alentours du parc dont une partie est maintenant livrée aux amateurs de tennis, tandis que les pièces d'eau servent en hiver aux patineurs. Mais il n'est peut-être pas de localité dijonnaise dont l'histoire soit plus ignorée, plus mystérieuse même, dans une certaine mesure.

M. Ernest Lory, mon prédécesseur comme bibliothécaire-archiviste de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, avait entrepris, il y a 60 ans, de réunir les documents qui devaient lui permettre d'établir un historique complet de Montmusard. Il s'était mis en rapport, vers l'année 1865, avec M. Ernest Grasset, président de chambre à la Cour impériale de Dijon et propriétaire de Montmusard.

M. Grasset possédait, comme tel, tout un dossier de titres et de pièces concernant son domaine ; il voulut bien le communiquer à M. Lory. C'était un gros appoint pour la monographie de Montmusard, mais M. Lory tenait surtout à la restitution du château tel que la tradition le représentait. Il se mit à la recherche de plans hypothétiques, et finit par les découvrir à Montpellier, chez M. Vionnois, ancien juge au tribunal de première instance de cette ville. Ce n'étaient point, à vrai dire, les plans originaux de l'architecte, mais un album de 16 planches, copiées par M. Vionnois lui-même ou par un aide, sur des plans du XVIII^e siècle que lui avait communiqués M. Baudot, juge au tribunal civil de Dijon, et dont plusieurs portaient la signature de « de Wailly ».



Cinq copies des pièces principales, peut-être de simples calques, furent exécutées gracieusement par un dessinateur dijonnais, M. Vallof, membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Mais c'est en 1879 seulement que l'architecte Pierre Degré, aussi membre de la Commission des Antiquités, s'offrit à faire, au trait et au lavis, cinq réductions des plans, dans le but d'en rehausser l'*Essai historique* entrepris par M. Lory.

Beaucoup d'autres documents étaient venus, dans l'intervalle, s'ajouter au dossier de Montmusard. En outre, divers plans du parc, diverses vues du château avaient été communiqués, en 1866, à M. Lory, par M. Baudot, résidant à Pagny-la-Ville, et par M. de Vesvrotte.

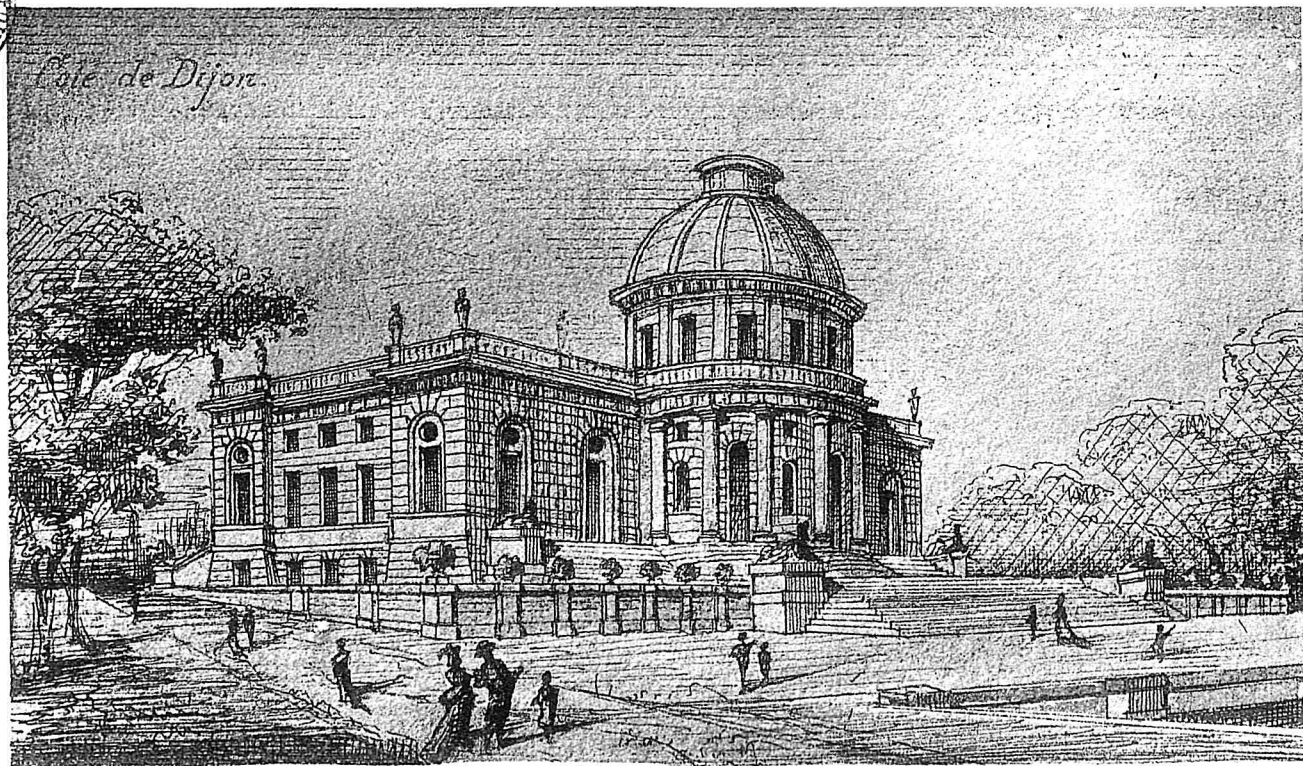
Riche de cette documentation copieuse, Ernest Lory avait, à deux reprises, présenté à la Commission des Antiquités le résultat de ses travaux. Malheureusement, cette extrême richesse même l'avait engagé dans une œuvre de longue haleine, en disproportion avec les disponibilités des Mémoires de la Commission. M. Lory s'était bien proposé d'adapter son manuscrit aux exigences de la nécessité, mais, sur le tard, son enthousiasme avait faibli et finalement documents et monographie demeurèrent, jusqu'à sa mort, ensevelis dans un carton.

C'est là que les retrouva son fils, M. André Lory. Autant par piété filiale que dans le désir de faire profiter l'histoire locale des efforts de son père, il me demanda de composer, pour la Commission des Antiquités, cette adaptation qu'Ernest Lory n'avait pu se résoudre à entreprendre.

Plusieurs de nos collègues m'exprimèrent le même désir, et ces influences, jointes au souvenir ému que j'ai conservé de notre excellent confrère, me décidèrent à tenter un essai. Voilà pourquoi je me risque à présenter ici une monographie succincte, en vérité, mais suffisamment complète, je l'espère, pour donner à Montmusard la place qui lui revient dans notre histoire locale ¹.

Avant le ^{xiii}e siècle et jusqu'en 1281, le territoire de Montmusard appartenait à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon. Mais à cette date, les religieux consentirent, à Symon d'Etaules (de Sta-

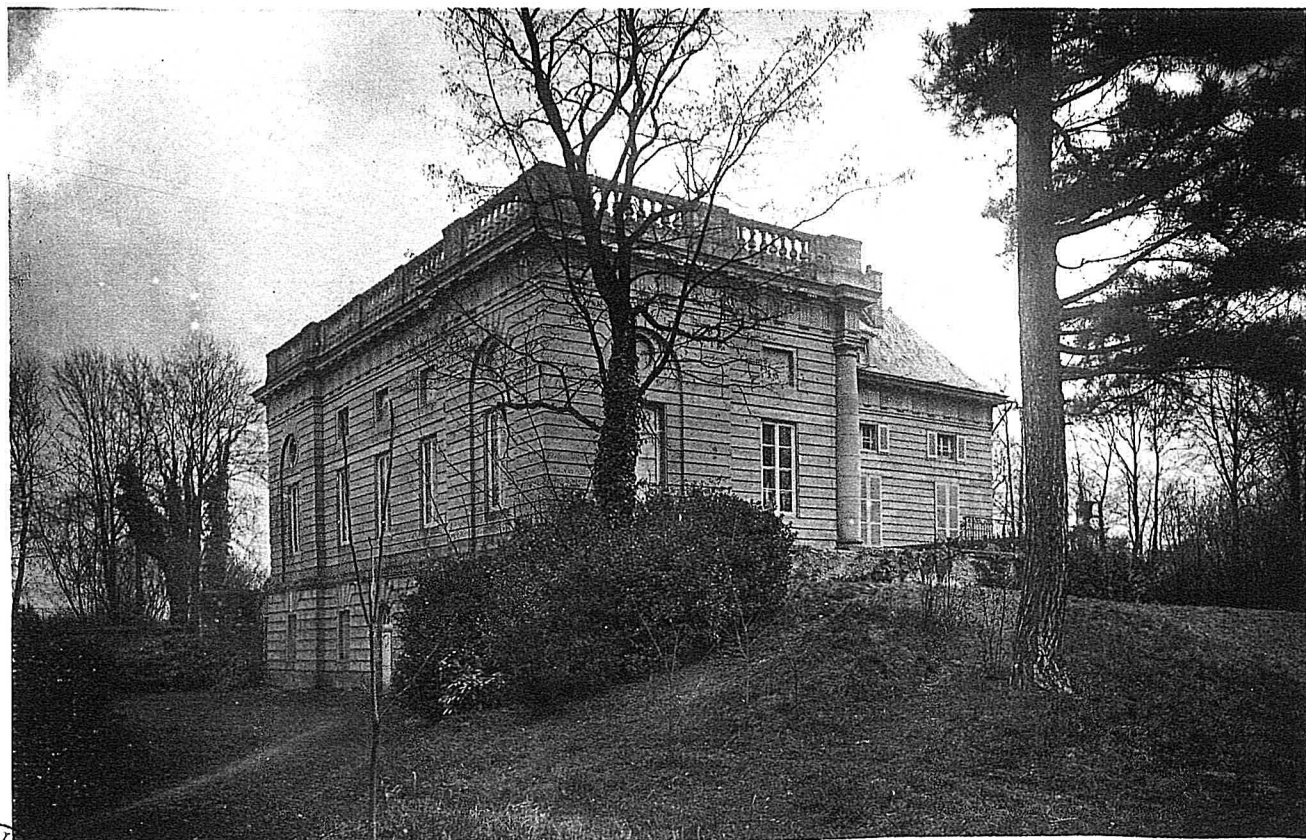
(1) Les cahiers manuscrits de M. Lory et sa documentation ayant été gracieusement offerts par ses fils à la Bibliothèque municipale de Dijon, pourront toujours être consultés. Les pièces documentaires comprennent notamment dix des seize plans originaux du ^{xviii}e siècle autrefois communiqués à M. Vionnois par M. Baudot,



PHOTOTYPÉ L. BAUER, DIJON

DIJON — Château de Montmuzard

Vue perspective des constructions projetées, d'après la copie de M. Degré, architecte



PHOTOTYPIE L. BAUER, DIJON

DIJON — Château de Montmuzard. - Etat actuel



bulis), chevalier, et au damoiseau Huot, dit Lemoux, son neveu, une vente de cens et de terres parmi lesquels figurait Montmusard (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11638).

Cette brève mention a double importance, puisqu'elle nous fixe sur les origines de Montmusard, et que, malgré la rédaction latine du titre, le nom de Montmusard y figure sous la forme française différant de la forme actuelle uniquement par le t final. Et ceci mène à l'étymologie réelle du nom, qui n'a jamais figuré autrement dans les anciens titres, à la finale près, ou encore par la substitution du z à l's, ainsi orthographié : « Montmuzard ».

J'ai discuté par ailleurs (v. *le Bulletin de l'Académie de Dijon*, sept.-oct., 1924), l'étymologie latine *Mons Musarum*, proposée par Girault à l'appui de sa thèse sur les institutions druidiques dont il croit retrouver les traces dans la région orientale de Dijon. J'ai démontré que la première partie du terme *Mont*, n'offrant aucune difficulté d'interprétation, en raison du vallonnement des terres de Montmusard, la finale *Musard* ou *Muzart*, dérivant du germanique *muss* suivi du péjoratif *hart* ou *ard*, présentait un caractère de repos, d'oisiveté. D'où j'avais insinué que de tout temps, les ombrages de Montmusard, à l'une des portes de Dijon, s'étaient offerts à la promenade et aux délassements.

Ernest Lory propose une interprétation différente, en appliquant la qualificatif de la finale au sol lui-même, qu'il suppose avoir été jadis improductif. Les deux hypothèses peuvent se soutenir.

La vente de Montmusard par les religieux de Saint-Etienne marque un changement dans sa situation. Le domaine constituant jadis une propriété de rapport, simple métairie, sans doute, devient une motte féodale où s'élève une maison forte construite par les nouveaux acquéreurs. Plusieurs actes y font allusion.

C'est d'abord un titre de 1356, mentionné dans le protocole du notaire Géliot, dit Blaisy, qui mentionne, parmi les biens donnés en dot à Jeannotte, fille de Richard de Courcelles, bourgeois de Dijon, une pièce de terre « dessus la Moute de Montmusard ».

Dans un autre acte de la même année, Hugues Nyvard de Dijon vend à Jean de Bressey une pièce de vigne située « sus la Mote de Mont Musard ».

Autre vente en 1380, par Girard le Bobiney, à messire Poinsard Bourgeoise, mayer de Dijon, d'une pièce de terre à argile « sise vers la levée ou Motte de Montmusard ».

En 1444, cette motte de Montmusard est encore mentionnée dans

une transaction figurant au *Carlulaire de l'abbaye de Saint-Etienne* (5 f^o 395).

Cependant, si l'on peut ainsi constater l'existence d'un établissement féodal à Montmusard au cours du xiv^e et du xv^e siècle, le nom de ses possesseurs n'a pas été transmis.

Plus explicites se montrent les documents du xvi^e siècle. Notons en premier lieu une référence de l'inventaire de Peincedé, vol. XIX, p. 296, aux archives de la Côte-d'Or. Elle reconnaît, en 1533, à Montmusard, une châtelaine, Madeleine Boisseaul, dame de Charnoux. La propriété se compose alors d'une tour, d'une maison, d'une grange, d'un verger et de 60 journaux de terres arables.

À la mort de Madeleine Boisseaul, Montmusard passe, dans l'indivision, à ses deux filles. Leurs maris, Lazare Garin, écuyer, Seigneur de Créot, et Guillaume Allemand, écuyer, Seigneur de Preloux, pour liquider leur situation, vendent Montmusard, le 13 février 1562, à Barthélemy Joly, commis au greffe du Parlement de Dijon (Invent. de Peincedé, t. XIX, p. 296).

La Rente de Montmusard, suivant l'expression de l'époque, ne constituait en somme qu'un domaine de rapport. Son propriétaire le louait à un cultivateur qui, sous le nom de *rentier*, dans le sens de payeur de rente, devait servir à son amodiateur un revenu annuel. C'était la forme primitive de notre fermage. Mais il faut convenir que les obligations du rentier devinrent une lourde charge vers la fin du xvi^e siècle. Les troubles de la Ligue qui, durant plusieurs années, portèrent la désolation dans les campagnes dijonnaises, mirent à de rudes épreuves le domaine de Montmusard. Le conseiller Gabriel Breunot, dans son *Journal*, en parle à maintes reprises, au cours des années 1593, 1594 et 1595.

Le 12 août 1593, ce sont « les Albannois », logés à Plombières et à Sainte-Apollinaire, qui ravagent tout et entrent à Montmusard. On trouve le moyen de les en faire sortir.

Trois fois, au cours de 1594, le 12 mars, le 23 octobre, le 2 novembre, les soldats de partis divers envahissent les bâtiments et volent les récoltes.

Il arrive aussi que la petite maison forte, avec sa tour, sert de refuge aux habitants de la Motte Saint-Médard et de Champmaillot contre les pillards. En cas d'alerte, ils y mènent leurs bestiaux et leur font franchir le fossé sur des planches qu'ils retirent pendant la nuit.

Le plus à plaindre en tout ceci est encore Jean Munier, le rentier

de Montmusard. Le 28 juillet 1594, la garnison de Courtivron s'empare de lui et l'emmène à Is-sur-Tille avec ses chevaux. Il n'est relâché qu'après le paiement de 5 écus et 20 sols. « Il n'en a été quitte à si bon prix, dit Breunot, que pour s'estre avouhé de M. le Trésorier Robert ». Ce trésorier de France était Pierre Robert, dont la sœur Marguerite avait épousé Gabriel Breunot, l'auteur du *Journal* qui donne tous ces détails.

Montmusard se trouvait donc, à cette époque, dans la famille Robert, acheté sans doute au greffier Joly, par Pierre Robert ou par son père Philibert, aussi trésorier de France.

Jean Munier, au surplus, n'en avait pas fini avec les pillards. Écoutons le récit que fait de sa mésaventure Gabriel Breunot, le 19 novembre 1594. « Jean Munier, rentier de Montmusard, pensant aller quérir avec sa jument un peu de bois, est pris avec autres prisonniers, mené à Mâlain, battu estrangement, lui fait un soldat qui le tenoit passer son cheval plus de quinze fois par dessus lui, sa jument est vendue, s'en revient quatre jours après tout déployé et à peine pouvant marcher. Les mêmes soldats, à ce que l'on dit, vont la nuit en la route de Montmusard chercher le bestail pour l'emmener, mais ils sont trompés parce qu'il couche à la ville, ne trouvant en la maison qu'une pauvre vieille tante qu'ils battent estrangement ».

En 1595, Montmusard reçoit encore la visite de la garnison de Saulx-le-Duc, le 26 et le 28 avril. On enlève les chevaux, on rapine jusque dans le verger, « encore que les soldats du Chasteau n'en fussent éloignés », dit Breunot ; « mais ils ne se cherchent pas », ajoute-t-il placidement.

Le calme indifférent avec lequel le conseiller raconte toutes ces déprédations et ces violences montre bien que Montmusard ne lui appartient pas encore. Son beau-frère, le trésorier Robert mourut avant lui, sans héritiers directs, laissant probablement le domaine à sa propre sœur, Marguerite. Et c'est ainsi que Gabriel Breunot devint possesseur de Montmusard.

On sait que Breunot était né à Autun, d'une famille notable. Il avait épousé en premières noces une demoiselle Colin, sœur d'un avocat au Parlement de Dijon, Jean Colin. C'est sans doute à l'occasion de ce mariage que Gabriel Breunot émigra à Dijon pour y acheter, en 1574, une charge de conseiller au Parlement. Vers 1583, il épousa en secondes noces Marguerite Robert, sœur du propriétaire de Montmusard, et prit, dans la suite, une part active aux

troubles de la Ligue. Le journal de sa vie, malgré certaines lacunes, apporte un appoint très précieux à la chronique dijonnaise.

Gabriel Breunot mourut en 1618, laissant trois enfants : un fils, Bénigne, maître d'hôtel du duc d'Orléans, et deux filles, Jeanne, femme de Chrestien Martin, conseiller et avocat du roi à la Table de Marbre ; et Marguerite, femme de Jacques Richard, seigneur de Ruffey, conseiller du roi aux États de Bourgogne.

Dans le partage successoral, Montmusard revint à Bénigne Breunot. Le domaine se composait alors d'une maison de maître entourée de fossés et de murs, de dépendances, d'une métairie et de 66 journaux de terres environ (adjudication de 1640).

Mais la succession de Gabriel Breunot se trouvait fort obérée, sa fortune ayant été compromise pendant la Ligue. C'est que le Conseil général de la Sainte-Union lui avait fait verser, sous le titre d'emprunt et sans garantie, des sommes considérables qu'il n'avait jamais revues.

Loin de remettre à flot ses affaires de famille, Bénigne Breunot, attaché à la personne du duc d'Orléans dont il suivait la fortune incertaine, négligea encore ses propres affaires, de telle sorte qu'en l'année 1631, messire Bénigne de Frasans, seigneur de Brion, greffier au tribunal des finances de Bourgogne, son principal créancier, fit saisir ses immeubles, parmi lesquels Montmusard.

La procédure extrêmement compliquée traîna en longueur, si bien que Bénigne de Frasans mourut avant d'en voir la fin. Sa fille avait épousé Philippe Fyot d'Arbois, chevalier, conseiller du roi et président au Parlement de Bourgogne.

Dans le but d'arriver à une solution amiable, Philippe Fyot, d'accord avec sa belle-mère, Marie des Barres, veuve de Frasans, offrit d'acheter pour 10.000 livres tous les immeubles compris dans la saisie. La vente eut lieu par devant un notaire du Châtelet de Paris, le 23 mars 1639, et se trouva ratifiée par l'ordre de distribution du prix qui se fit à Dijon le 22 mars 1640, terminant ainsi la procédure commencée en 1631. Voilà comment Montmusard entra dans la famille Fyot d'Arbois.

Philippe Fyot descendait d'une ancienne famille originaire de Chatillon-sur-Seine, et qui, au cours du xvi^e siècle, ayant émigré à Dijon, s'était vouée à la robe. Plusieurs branches sortirent de cette souche dijonnaise, parmi lesquelles la branche d'Arbois, celle de Vauginois et celle de Benjamin Fyot qui se répandit dans la région du Charollais.

Philippe était fils de ce Jean Fyot d'Arbois que sa fidélité à Henri IV, avait, pendant la Ligue, exposé aux représailles de Mayenne. Philippe Fyot, chevalier, seigneur d'Arbois, Montjay et la Marche, avait été pourvu, le 31 décembre 1616, de la charge de conseiller laïc au Parlement de Bourgogne, sur la résignation de son père, et devint président à mortier en 1637.

Son alliance avec M^{lle} de Frasans l'unissait à une famille riche et honorable ; aussi sa fortune était-elle considérable et trois ans avant d'acheter Montmusard, il avait fait l'acquisition des terres de la Marche, au village de Villegaudin, en Bresse chalonnaise.

En 1460, les constructions de Montmusard, telles encore qu'au siècle précédent, étaient cependant plus délabrées. L'acte de vente y énumère une métairie avec maison de maître entourée de fossés et de murailles. Une large porte d'entrée surmontée de pannonceaux et un colombier attestaient certaines prétentions nobiliaires. Derrière la maison s'étendait un verger clos de murs, mais au lieu de 66 journaux de terres, on n'en trouve plus que 36. Cependant leur proximité de la ville est aux yeux du nouveau maître une qualité primordiale. Et c'est là qu'il va créer une propriété d'agrément que ses descendants auront à cœur d'accroître et d'embellir.

Le premier soin de Philippe Fyot fut de chercher à s'élargir par des acquisitions nouvelles et des échanges avec ses voisins. Il s'efforça même d'obtenir de la Ville certain pâquier de « La Lochère », sorte de marécage qui le joignait à l'est, et dont il convoitait les sources. Mais la Ville se montra intraitable et ne concéda finalement qu'une prise d'eau qui permit d'alimenter un petit étang en contre-bas.

M. d'Arbois parvint ainsi à doubler la contenance de Montmusard et put clore, en 1646, 73 journaux qui constituèrent le parc proprement dit. En vérité, ce domaine était bien de roture, mais se trouva, par les habiles démarches de son possesseur, déchargé de cens et de redevances.

On ignore à quelle date mourut Philippe Fyot d'Arbois. Ce fut probablement vers 1666, époque où son fils Jean, baron de Montpont, lui succéda comme président à mortier. Son autre fils, Claude, comte de Bosjan et prieur de Pontailler, devint abbé de Saint-Etienne.

Montmusard fut compris dans la part héréditaire de Jean qui avait épousé Anne Valon de Clémencey : mais le nouveau possesseur, tout en conservant la propriété dans l'état où il l'avait reçue, n'eut pas le temps d'y faire des travaux, car il mourut prématuré-

ment le 4 décembre 1674, laissant toute sa fortune à son fils Philippe, chevalier, comte de Bosjan, seigneur de la Marche et autres lieux.

Philippe était né à Dijon en 1665. Il n'avait donc que neuf ans à la mort de son père. Sa fortune, son nom, le souvenir de ses ancêtres lui ouvrirent à vingt ans les portes du Parlement. Nommé conseiller le 30 janvier 1685, sur la résignation de Pierre Févret, il fut installé le même jour dans la charge de garde des sceaux qui appartenait à son oncle Claude, abbé de Saint-Etienne.

Puis il épousa Madeleine, fille de Jacques de Mucie, président à mortier, et demeura conseiller pendant vingt ans. A la mort de son beau-père, en 1705, Philippe le remplaça comme président à mortier. Il avait eu deux fils, Claude-Philibert, en 1696, et en 1702, Jacques-Philippe, d'où sortit la branche de Neuilly.

En 1718, le président Philippe Fyot céda sa charge à son fils Claude-Philibert. Nommé président honoraire, il mourut à Dijon cinq ans plus tard, le 18 juin 1723.

Déjà les jardins de Montmusard faisaient l'admiration des visiteurs. On y pénétrait du côté de la ville par une large avenue qui menait au vieux château. Des bosquets, des charmilles, des allées ombrées alternaient avec des pièces d'eau. Au nord, la métairie, à la place de la ferme actuelle. Quant au château, d'une architecture lourde et sans élégance, il détonnait au milieu de son moderne entourage. Il se composait d'un corps de logis surmonté d'une tourelle centrale, et flanqué de deux ailes.

Claude-Philibert Fyot, devenu propriétaire de Montmusard par la mort de son père, avait une brillante culture littéraire et artistique. Condisciple d'Argental et de Voltaire, il conserva toujours avec ce dernier des relations amicales, bien qu'il ne partageât pas ses idées et qu'il ne se gênât point pour refuter parfois ses théories philosophiques.

L'année même où il fut investi de la présidence, en 1719, Claude-Philibert avait épousé Jeanne-Marguerite Baillet dont il eut trois enfants, un fils et deux filles. Il poursuivit alors sa belle carrière et fut promu, le 16 janvier 1745 à la dignité de premier président, vacante par la démission de Jean de Berbissey.

M. de la Marche habitait ordinairement à Dijon son hôtel de la rue du Faucon (n° 2 actuel de la rue Jeannin), mais il se préoccupa constamment d'agrandir Montmusard par des acquisitions opportunes. L'une des premières fut celle de la Motte Saint-Médard

qui le touchait au sud et répondait à l'emplacement de la Nitrière et de l'enclos des Petites Sœurs des Pauvres. Ce petit domaine de 44 journaux avec métairie, autrefois connu sous le nom de Motte Bretin, et plus anciennement, sous celui de Motte au Muet, était desservi par le chemin de Cromois et appartenait alors à la fabrique de l'église Saint-Médard.

Un autre territoire tenait au cœur du propriétaire de Montmusard, c'était ce pâquier de la Lochère qui le bordait à l'est, en contre-haut de son parc, et que son aïeul avait inutilement tenté d'obtenir de la Ville, en 1640. Claude-Philibert Fyot s'y prit adroitement, offrit en échange quelques terres utiles à la municipalité, fit ressortir l'embellissement qui résulterait de ses travaux pour les alentours de la ville, dont pourraient profiter les promeneurs, et finit par avoir gain de cause. La Lochère était, nous l'avons vu, un marécage. Celui-ci fut alors transformé en un grand réservoir destiné à l'alimentation des pièces d'eau qui ornaient le parc.

Ces acquisitions territoriales furent enfin complétées par un échange avec Jean-Baptiste Regnault, procureur au Parlement de Dijon ; et le premier président considéra comme terminée la composition de son domaine dont il commença le mur de clôture.

Assurément les vieilles constructions qui constituaient l'ancien château n'offraient pas une résidence attrayante durant la belle saison, et M. de la Marche avait résolu de les démolir pour les remplacer par un château moderne. Mais c'était là une énorme dépense après celles que lui avaient coûtées les aménagements de terres et de réservoirs ; aussi le premier président, laissant à son successeur le soin d'y pourvoir, se contenta d'élever, dans la partie haute du parc, entre le canal et le petit étang, un kiosque, sorte de pavillon sur le modèle des petites maisons en honneur chez les grands seigneurs de la cour. Le pavillon de Montmusard fut alors considéré comme une merveille et le peintre dijonnais, Jean-Baptiste Lallemand, dans un de ses petits tableaux si harmonieux de tons, en a perpétué le souvenir.

L'édifice était adossé par la base à la chaussée du petit étang, de telle sorte que son rez-de-chaussée ouvert, à l'orient, sur le canal, se trouvait en sous-sol au couchant. Ce rez-de-chaussée était surmonté d'un étage à l'entrée duquel on accédait presque de plein pied par la chaussée.

Le rez-de-chaussée se composait d'un corps de logis rectangulaire dont la façade s'agrémentait, au centre, d'une large avancée

en forme semi-octogone qui servait de promenoir. Trois baies mettaient ce promenoir en communication avec une salle centrale circulaire que l'on appelait « salon souterrain » parce qu'en effet, il se trouvait, à l'ouest, au-dessous du niveau de la chaussée. De chaque côté de cette salle circulaire, au nord et au sud, étaient aménagées deux cuisines ou « réchauffoirs ». Et tout à l'entour des rocailles formaient de petites grottes égayées par des courants d'eau en cascades.

Au-dessus du rez-de-chaussée régnait une terrasse entourée d'une balustrade en fer forgé ; et c'est en retrait, au-dessus du salon souterrain, que s'élevait le kiosque octogone, surmonté d'une petite coupole. Sa porte d'entrée, à l'est, s'ouvrait sur un perron où l'on accédait par deux marches, le tout orné de six figures de lions.

Le kiosque ne comprenait qu'une grande salle de réception ornée de glaces et largement éclairée sur la terrasse. Par un singulier mécanisme, cette pièce pouvait se transformer instantanément en salle à manger, car sous une simple pression, le centre du parquet s'enfonçait, et devant les invités émerveillés, livrait passage à une table qui montait du salon souterrain toute servie, sans qu'apparût aucun valet. Le maître pouvait ainsi revevoir qui bon lui semblait, sans craindre les indiscretions de l'office.

Le premier président était alors au comble des honneurs et de la prospérité. En 1736, sa terre de la Marche avait été érigée en marquisat. Son fils, tout jeune encore, était conseiller au Parlement depuis 1743. L'une de ses filles, Marie-Madeleine-Mélanie, avait épousé Dominique de Barberie, marquis de Courteille, conseiller d'État, plus tard ambassadeur à la cour de Suède, puis intendant des finances. L'autre, Suzanne-Marguerite, était devenue la femme d'Antoine-René de Voyer, marquis de Paulny et d'Argenson, qui devint ministre d'État.

Enfin le marquis de la Marche avait achevé, au mieux de ses désirs, la composition intégrale du domaine de Montmusard. Une seule ombre à ce riant tableau : Montmusard, bien qu'exonéré de tout cens, demeurait bien de rôtture et sous la juridiction seigneuriale de la municipalité dijonnaise. C'était une tare attachée à cette propriété superbe qui personnifiait en elle toute la gloire parlementaire des Fyot. Aussi, le premier président, désireux de remédier à cette fausse situation, et de joindre à ses titres celui de seigneur de Montmusard, adressa-t-il plusieurs mémoires au maire et aux échevins de Dijon, pour obtenir que Montmusard fut érigé en fief, avec

attribution, pour son propriétaire, de toute justice, haute, moyenne et basse. Il offrait en compensation certains avantages très appréciables à la Ville.

La demande parut tout d'abord recevoir un accueil favorable étant donnée surtout la haute situation du requérant. Mais bientôt les gens de loi s'en mêlèrent. on éplucha les textes, et la municipalité, commençant par se dérober, en vint à résister ouvertement, déclarant ne pouvoir consentir à la sous-inféodation demandée, sans trahir les intérêts de la Ville.

Irrité, le marquis de la Marche intrigua en haut lieu, fit annuler par le ministre les délibérations du conseil de la Ville, et obtint le remplacement du maire et des échevins. Mais il ne gagna rien pour autant, car la nouvelle Chambre de Ville, se déclarant inapte à accepter ou à refuser les propositions qui lui étaient faites, évoqua l'affaire au Conseil d'État.

C'était un nouveau refus déguisé, et M. de la Marche comprit qu'une plus grande insistance serait inutile, qu'elle ne contribuerait, en somme, qu'à le discréditer aux yeux du public, faisant oublier tout le bien que la Ville lui devait. Il eut, en conséquence, la sagesse d'abandonner ses prétentions ¹.

Cet échec, cependant, ne l'empêcha point de poursuivre, en 1750, l'aménagement des eaux dans son parc, et en particulier la création du grand réservoir projeté sur la pâquier de la Lochère.

Ce réservoir communiquait par un empellement avec le petit étang qui s'étendait au nord-est du kiosque, et devait permettre une distribution d'eau plus abondante dans les diverses parties du jardin. En même temps se continuait le grand mur de clôture dont une partie subsiste encore aujourd'hui.

En 1757, Claude-Philibert Fyot obtint, pour son fils Jean-Philippe, la survivance de sa charge de premier président, et profita de cette occasion pour lui abandonner l'administration de Montmusard, sinon la propriété. Le marquis de la Marche s'était en effet détaché quelque peu de son domaine après l'insuccès de ses tentatives d'inféodation. De plus, il y avait englouti de grosses sommes, et n'était pas fâché de laisser à son fils la responsabilité des dépenses nouvelles qu'allait occasionner la construction du château tant désiré.

(1) V. GRASSET, *Un épisode de l'Histoire municipale de Dijon*, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. VI, p. 185. — Voir aussi E. LORV, *Une page de l'Histoire municipale dijonnaise*, Dijon 1869, in-12.

Dès lors, Claude-Philibert se retire en sa terre de la Marche, pour s'y livrer à la culture des belles-lettres et préparer les matériaux d'un grand ouvrage de législation. Son fils Jean-Philippe sera seul désormais à s'occuper de Montmusard.

Jean-Philippe Fyot, était né le 2 août 1725. Il avait donc 32 ans lorsqu'il prit la charge de Montmusard. Il s'occupa tout aussitôt et sans relâche à faire terminer le mur de clôture qui entourait de la sorte près de 218 journaux, c'est-à-dire environ 73 hectares.

Un enclos de cette importance, aux portes de la ville, n'était point chose banale ; d'autant qu'il y avait lieu d'y joindre, d'après un relevé de l'arpenteur Verniquet, daté de 1748, 185 journaux de terres domaniales extérieures, formant avec l'enclos une contenance totale de 403 journaux, soit à peu près 137 hectares.

Mais avec Montmusard, Jean-Philippe avait reçu une sorte de mandat, celui de réaliser enfin le vœu de ses prédécesseurs en élevant un château moderne. Au surplus le premier président avait, comme son père, le goût du luxe et celui des arts. Il voulait faire grand, il voulait faire beau, et s'adressa, dit-on, à plusieurs artistes en renom. L'un d'eux, Charles de Wailly, fut l'auteur des 16 grands plans copiés par M. Vionnois. Trois d'entre eux ont été signés.

Charles de Wailly était né à Paris en 1729 et mourut en 1799. Elève de Blondel, il avait profité si bien de ses leçons, qu'à l'âge de 21 ans il avait obtenu le grand prix de Rome, et qu'il devait entrer plus tard à l'Institut. L'Odéon est une de ses œuvres.

Les plans qu'il fit du château de Montmusard sont magistralement tracés et rehaussés de lavis au vermillon. Sur certaines parties des constructions, il a collé des « volets » qui présentent deux aspects à choisir.

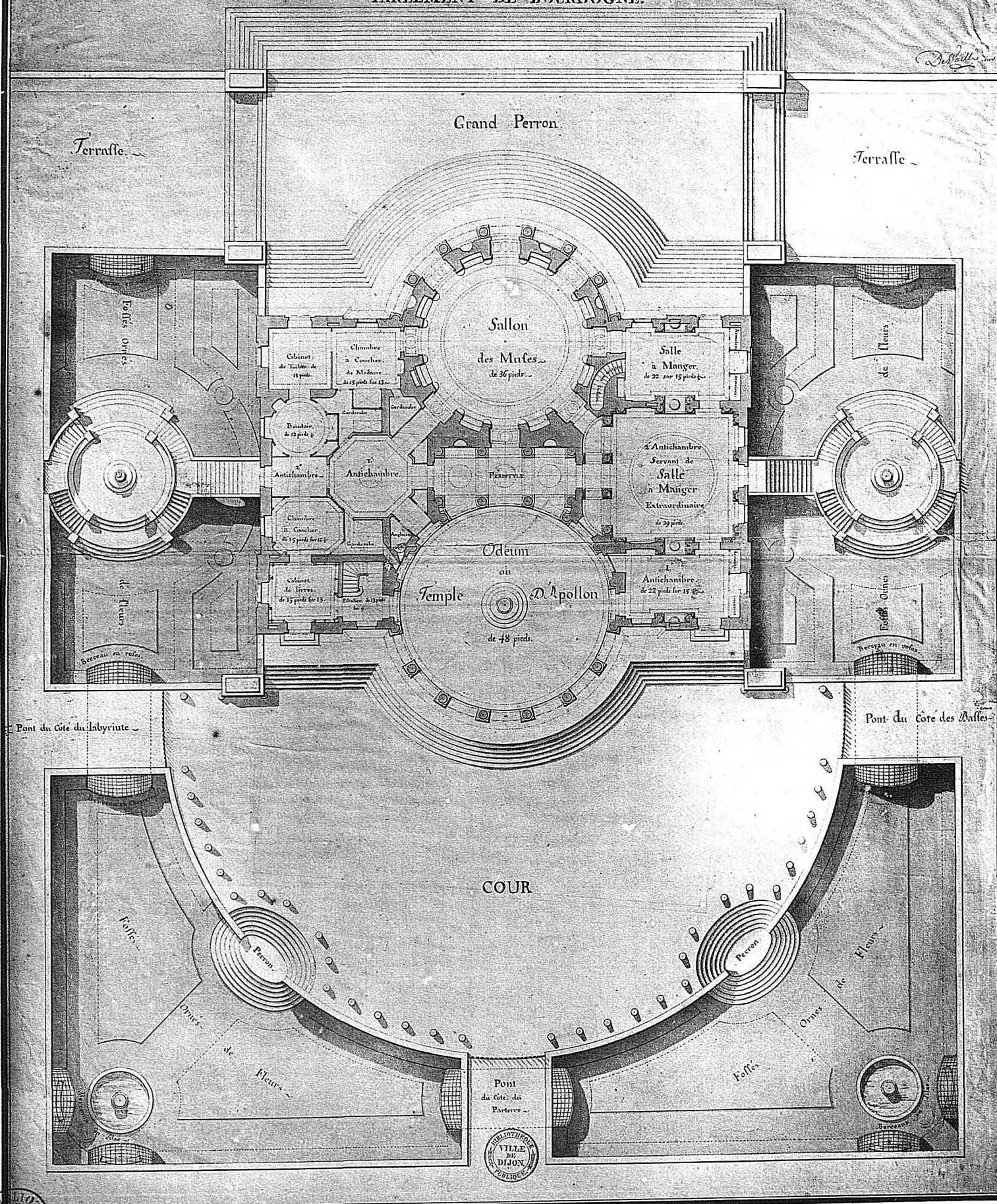
Malgré ces preuves flagrantes sur l'origine des plans, Ernest Lory s'était engagé dans une voie différente. En vain M. Vionnois, au cours de sa correspondance, attirait-il son attention sur la maîtrise du dessinateur qui excluait toute idée d'architecte amateur, M. Lory était hypnotisé par l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre découverte lors des démolitions de Montmusard et conservée par M. Grasset.

JOANNES PHILIPPUS FYOT DE LA MARCHÉ, COMES
DE BOSJAN, MONJAI, CLEMENCEY, ET ALIORUM,
SUPREMI BURGUNDIAE SENATUS PRINCEPS, HANC
AEDDEM, IN HORTIS SUIS AD MONTEM MUSARUM,
A FUNDAMENTIS EREXIT ET PRIMAM LAPIDEM POSUIT



PLAN GÉNÉRAL D'UN PAVILLON DEDIE À APOLLON POUR ÊTRE EXÉCUTÉ À MONT-MUSARD,
APPARTENANT À MESSIRE JEAN, PHILIPPE FYOT, MARQUIS DE LA MARCHÉ, PREMIER PRÉSIDENT DU
PARLEMENT DE BOURGOGNE.

De Wailly



DIJON — Château de Montmuzard
Plan original de De Wailly

PHOTOTYPE L. BAUER, DIJON



ANNO DOM. M. D. CC. LXV. MENSE JULIO.
 JOAN. FABAREL, ECCLESIAE DIVIONENSIS PRECANTOR,
 AMICITIA MOTUS ET PATRONO ADDICTUS,
 ARCHITECTURAM TRACTAVIT ET EDIFICARI CURAVIT.
 JOSEPH TAISAND DIVIONE OPERANTE,
 CHRISTOPHORO GOUALLE MILANESE JUVANTE.
 LUD. GAB. MONNIER SCRIP.

Ainsi cette plaque après avoir indiqué les noms et qualités du possesseur de Montmusard, inaugurait d'abord l'étymologie fansaisiste *Mons Musarum* qui flattait les tendances artistiques et littéraires du président. Puis elle donnait la date du mois de juillet 1765 comme celle où fut posée la première pierre de l'édifice, et attribuait le mérite de la construction à Jean Fabarel, grand chantre de la cathédrale, et ami de Jean-Philippe Fyot. Il aurait été secondé par l'entrepreneur dijonnais Joseph Taisand et le milanais Christophe Goualle.

Pour Ernest Lory cette inscription faisait foi dans le sens qu'il lui attribuait ; et malgré la signature des plans, il n'hésitait pas à prétendre que le grand chantre Fabarel en était l'auteur, donnant à l'appui de son opinion des explications laborieuses.

Et cependant, si l'abbé Fabarel était un savant, un astronome auquel Dijon devait la fondation de son observatoire sur la tour de la Terrasse, rien dans sa vie ne laisse entrevoir qu'il se soit adonné particulièrement aux études d'architecture et au tracé des plans.

Comment, dès lors, expliquer l'énigme ? Assez simplement, je crois.

M. Lory a traduit la phrase « Architecturam tractavit » par « Il traça les plans de cette demeure ». Or « tractare » n'a jamais voulu dire « tracer ou dessiner », mais « mettre en œuvre, diriger ». Fabarel a donc non point *tracé* les plans, mais *dirigé, mis en œuvre l'architecture*.

C'était, on le sait, un ami du président Fyot. Dans le but de lui être utile, il s'était rendu, dit-on, en Italie, pour étudier les monuments de la péninsule. Cela se peut, bien que le renseignement paraisse reposer sur une simple tradition. Admettons qu'il ait rapporté de son voyage des idées, quelques croquis de nature à déterminer le choix du maître de Montmusard, n'est-il pas logique et vraisemblable qu'on en ait demandé la mise au point à un homme de l'art, à Charles de Wailly ? Et ce dernier, en raison de son éloignement, n'ayant pu se charger de surveiller l'exécution de ses plans, l'abbé Fabarel disposé par ses études scientifiques et sa pratique du des-

sin linéaire à la compréhension de l'architecture, se serait offert naturellement à surveiller les travaux. De Wailly reçut des honoraires, Fabarel fut sans doute payé autrement. A l'un on ne devait plus rien ; l'autre eut les honneurs de la plaque commémorative.

Cette question tranchée, abordons celle de la construction. Ici se pose un problème.

Le plan de Montmusard prévoyait un véritable palais avec dôme, rotondes, colonnades circulaires et larges perrons.

D'autre part, les bâtiments subsistants et l'état des lieux qui les entourent paraissent exclure aujourd'hui l'hypothèse d'une entière réalisation du projet primitif. Plusieurs raisons contribueraient même à faire admettre, sans hésiter, une telle solution, si deux tableaux, exécutés par le peintre Jean-Baptiste Lallemand et reproduits assez fidèlement par lui-même, en deux dessins gravés par Duparc, ne nous présentaient Montmusard dans toute sa splendeur vraie... ou supposée.

Ces tableaux furent peints probablement sur la commande du premier président, nous le verrons plus loin ; il en fit hommage à l'abbé Fabarel en souvenir de sa dévouée collaboration artistique et... pécuniaire. Celui-ci les transmit par testament à l'un de ses parents, M. de la Loge, dont le fils, Louis, conserva longtemps dans sa collection les deux toiles qu'il ne montrait pas facilement, même à ses amis.

Louis de la Loge étant mort sans enfant, sa collection passa aux enchères le 5 avril 1872 ; et la ville de Dijon pour qui ces souvenirs avaient un intérêt primordial, poussa ses offres jusqu'à 1.500 francs.

C'était trop peu, hélas ! et l'antiquaire Tagini les emporta pour 4.000 francs. Où sont-ils à présent ? En Angleterre, croit-on, mais les pistes suivies jusqu'alors n'ont donné aucun résultat. Et si les gravures de Duparc n'offraient un aperçu de leur composition, cette source de documentation serait perdue ; non point complètement toutefois, car Ernest Lory qui avait examiné les tableaux chez M. de la Loge en retrace une description minutieuse qu'il faut ici résumer.

« Les toiles, mesurant un mètre de large sur 0 m. 70 de hauteur, ne peuvent être placées, dit M. Lory, parmi les meilleurs productions de l'artiste. » Mais il ne dit pas si elles sont peintes à l'huile ou à la gouache.

L'un des tableaux représente le château de Montmusard, face au levant, avec la ville de Dijon comme perspective de fond. Ce

château est un vaste édifice de forme générale rectangulaire et de style Louis XVI. Il est percé de grandes ouvertures au rez-de-chaussée, mais de petites fenêtres à l'étage, surmontées de frises et de balustres formant galeries de couronnement.

Au centre de la façade règne un péristyle circulaire dont une moitié fait saillie, et l'autre s'arrondit en concavité à l'intérieur. Ce péristyle est formé d'une colonnade d'ordre dorique, supportant une galerie de balustres, mais ici, pas de plafond, la rotonde est à ciel ouvert. Voilà peut-être une réminiscence italienne de l'abbé Fabarel.

En arrière du péristyle s'aperçoit un dôme hémisphérique à côtes saillantes et surmonté d'un petit couronnement cylindrique.

En avant de cette façade, huit marches d'escaliers s'étendent, d'abord droites, ensuite circulaires, sur toute sa longueur ; et les fossés d'entourage forment un premier plan pittoresque.

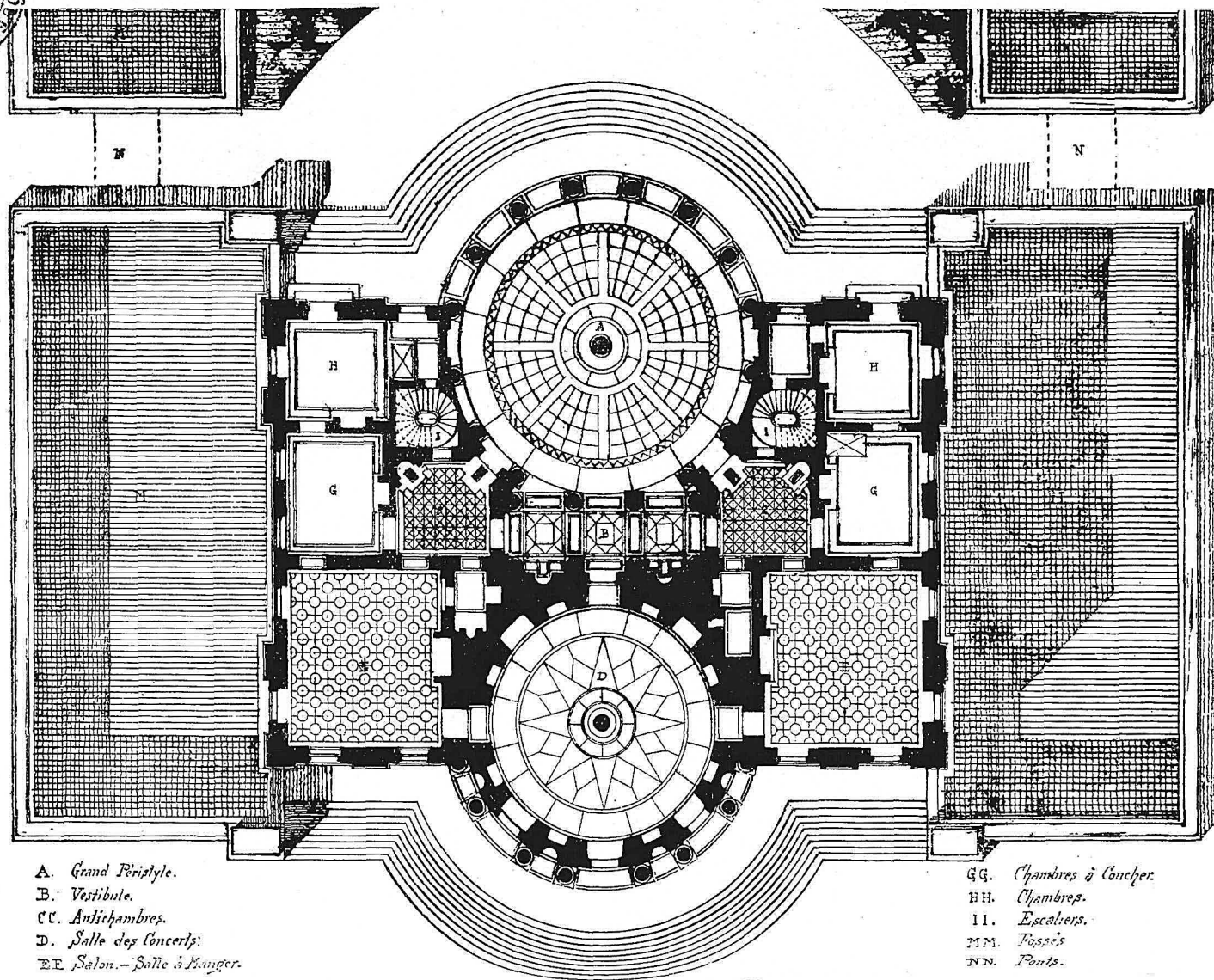
M. Lory se complaît à décrire les petits personnages qui animent le paysage, d'autant que M. de la Loge prétendait les avoir identifiés.

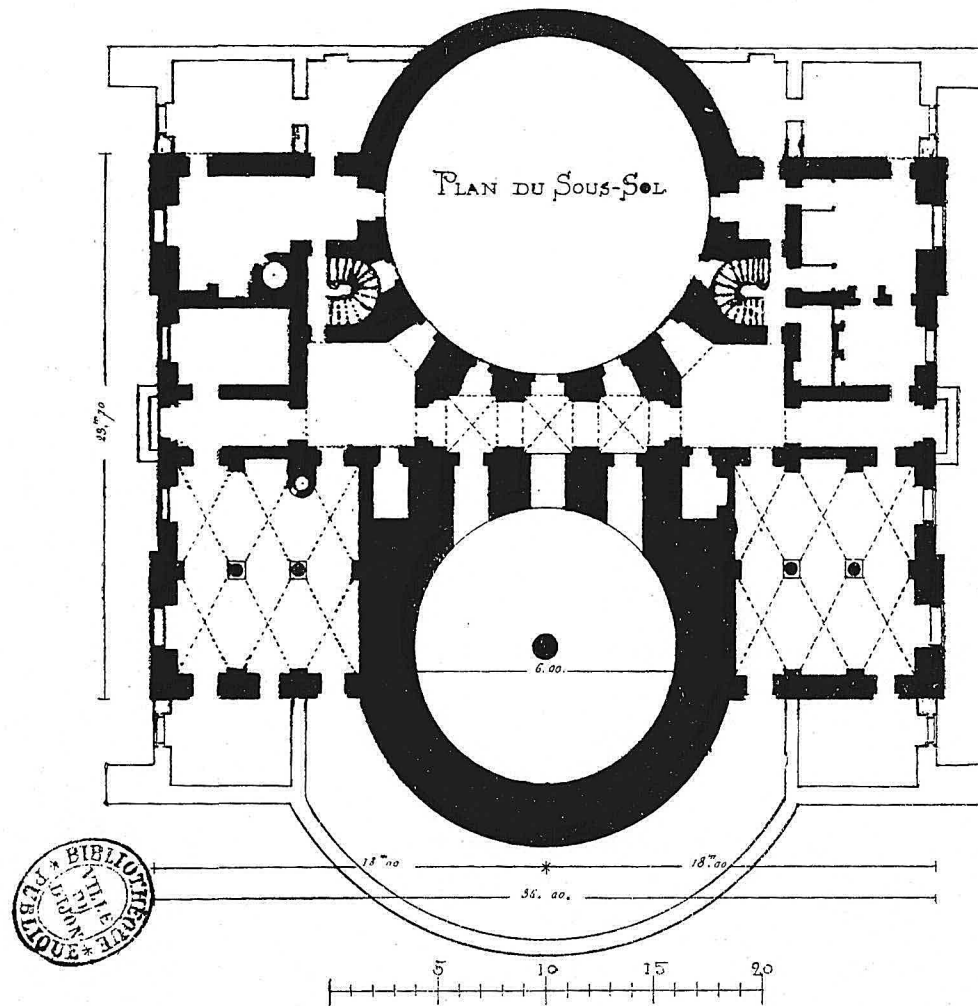
Ici, l'abbé Fabarel, debout et appuyé sur une canne, donne des explications à l'entrepreneur Taisand qui étudie un plan déployé sur une pierre de taille. Plus loin, l'italien Goualle travaillant la pierre. Et puis, c'est M^{me} de la Marche assise au milieu d'une pelouse, près de son mari qui revient de la chasse chargé de son gibier et suivi de ses chiens.

On y distingue aussi une voiture d'enfant traînée par deux chiens, des bambins, des serviteurs, que sais-je ? Il n'est pas jusqu'à certain personnage tournant le dos près de la colonnade, dans lequel M. de la Loge ne voyait l'ancien président Philibert de la Marche, admirant l'œuvre qu'il avait abandonnée à son fils.

Mais en ce cas, Philibert de la Marche étant mort trois années seulement après la pose de la première pierre, le 3 juin 1768, cette identification impliquerait nécessairement que le peintre Lallemand aurait exécuté ses tableaux sur documentation, au cours des travaux. Nous verrons d'ailleurs que cette hypothèse est bien une réalité.

Le second tableau de Lallemand présente Montmusard du côté de la ville. L'aspect de l'édifice diffère peu de celui qu'il offrait à l'est sur le premier tableau. Même structure des ailes à grandes ouvertures et à balustres ; même saillie hémicirculaire au centre, avec ses colonnes de soutien, même aspect du dôme en retrait. Toutefois la rotonde n'est pas ici à ciel ouvert.





MONTMUSARD.

Plans du rez-de-chaussée et du sous-sol établis par de Wailly vers 1765. Interprétés par M. Pierre Degré en 1879.

En avant s'étagent, jusqu'à l'étang, de larges degrés formant plusieurs perrons encadrés de clôtures ouvragées et de statues sur leurs socles. A droite et à gauche, des charmilles, des pièces d'eau avec fontaines jaillissantes ; et tout au fond, s'entrevoit le kiosque.

Les personnages échappent ici aux identifications : canotiers, nageurs, promeneurs, dominicains, même, paraissent symboliser l'accès facile que le premier président accordait, dans son parc, à toutes les classes de la société.

Deux personnages font exception, cependant. L'un, descendant les degrés du premier perron, tend les bras pour accueillir un visiteur qui s'incline avec respect. Et M. de la Loge croyait y reconnaître le maître de céans, recevant avec joie son maître ès œuvres, l'abbé Fabarel.

Comme, appréciation générale, Ernest Lory estime que ce tableau ne vaut pas le premier. Il est fait avec moins de soin, dit-il, moins de hardiesse de touche. Et il se demande lui-même si Lallemand l'a bien exécuté sur nature, se risquant à poser la question de savoir si l'artiste ne se serait pas inspiré des dessins de l'architecte. C'est évidemment une lueur que M. Lory n'a pas osé suivre jusqu'au bout.

De fait, l'aspect général de l'édifice présenté par Lallemand coïncide bien avec les dessins de de Wailly, habilement interprétés par M. Pierre Degré sur une copie de seconde main. Tout au plus faut-il observer que Lallemand place le dôme à cheval sur les deux rotondes, tandis que les plans de l'architecte le font couvrir exactement la rotonde occidentale.

Comme distribution intérieure, la rotonde couverte, regardant Dijon, devait être affectée à une salle de concerts. Un vestibule central avec antichambres latérales la séparait du péristyle à ciel ouvert tourné à l'orient. A droite et à gauche de la salle des concerts, dans les ailes nord et sud, sont indiqués, d'égales dimensions, un grand salon et une salle à manger. Le salon, très vaste et magnifiquement décoré, subsiste encore aujourd'hui. Quant aux chambres à coucher, on en comptait quatre au rez-de-chaussée, et d'assez nombreuses à l'étage.

Au sous-sol étaient les cuisines voûtées et leurs dépendances, tout cela épousant la forme du rez-de-chaussée, qui devait y trouver ses soubassements, y compris les rotondes. Un large couloir, du nord au sud, desservait les pièces de ce sous-sol.

Quant aux toitures, elles formaient terrasses entourées de balustrades sur lesquelles on projetait de placer des statues.

Tous ces plans étaient grandioses, et l'ancien premier président, Claude-Philibert, dans sa retraite de la Marche, ne cessait de s'intéresser à leur réalisation. Nous avons vu qu'il préparait un ouvrage sur la Législation ; et pour en rehausser la valeur, il n'avait pas hésité à faire venir de Paris, par l'intermédiaire du marquis de Paulny, son gendre, le peintre François Devosge, qu'il conserva chez lui pendant près de trois ans. Profitant de la présence de l'artiste, il lui demanda pour Montmusard, 12 compositions qui devaient être exécutées en bas-reliefs par le sculpteur Attiret.

Huit de ces dessins représentaient : « Latone insultée par des paysans ; Apollon donnant des oreilles d'âne à Midas ; Marsyas écorché ; Apollon et Daphné ; Clytie changée en héliotrope ; Hyacinthe changé en fleur ». « C'est probablement lui encore, dit M. Lory, qui donna le dessin du plafond du grand salon circulaire où l'on devait représenter Apollon entouré des Muses sur le sommet de l'Hélicon ».

Quant au sculpteur Attiret, outre les bas-reliefs, il exécuta encore quatre statues représentant les Saisons, et deux autres de Melpomène et de Thalie.

Mais il ne sied pas, je crois, de s'étendre plus longuement sur les magnificences de Montmusard, magnificences dont la plus grande partie ne vit, hélas ! jamais le jour. Et c'est ici que commence la tâche ingrate, celle où je dois me séparer d'Ernest Lory. Je discuterai, dans un instant, ses idées en justifiant les miennes ; mais voici, en attendant, comment j'ai compris les événements qui vont suivre en étudiant l'édifice actuel et en raisonnant sur la documentation.

Les travaux de construction qui avaient été précédés de la démolition du vieux château, commencèrent en juillet 1765 par l'aile septentrionale. Elle subsiste aujourd'hui, et l'on peut y constater la largeur du style et la qualité des matériaux. Les hautes fenêtres du rez-de-chaussée contrastant avec les ouvertures basses de l'étage et celles du sous-sol, sont mises en valeur par le bel appareil en bossage qui les entoure. De grandes arcatures en plein cintre encadrent agréablement les ouvertures d'angles ; et les balustres de couronnement s'allongent au-dessus d'une frise en manière de métopes composés de bucrânes et de guirlandes.

On n'estime pas à moins de deux années le temps nécessaire pour terminer cette première partie du château. Cela nous mène à 1767 ; après quoi l'on commença le corps transversal qui devait lier l'aile septentrionale déjà faite à l'aile méridionale en projet. Ce corps trans-

versal devait être flanqué, nous le savons, des deux rotondes à colonnades à l'est et à l'ouest. Il fallait donc qu'en se rajustant aux ailes, il s'épanouit de chaque côté en quarts de rond. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'on procéda contre l'aile septentrionale, et les évaselements cintrés se voient encore aujourd'hui garnis chacun de quatre colonnes doriques-engagées.

Ici, les événements se compliquent. Les constructions déjà faites avaient absorbé de grosses sommes. Montmusard, avec ses agrandissements, son parc, ses jardins, ses pièces d'eau, ses murs de clôture, son kiosque, avait coûté, depuis un siècle, dit M. Lory, près de deux millions aux quatre présidents Fyot qui s'en étaient occupés¹. Le marquis de la Marche, avec ses goûts fastueux, dépensait sans compter et croyait être en mesure de pourvoir à la somptuosité de ses plans. Mais un an ne s'était pas écoulé depuis la pose de la première pierre de Montmusard, que le premier président se trouva soudain à court d'argent. Il lui fallut emprunter à l'Hôpital-Général de Dijon, puis à ses confrères du Parlement, avocats et conseillers. Les travaux étaient un gouffre où s'engloutissaient revenus et capitaux. Aussi, lorsqu'après l'achèvement de l'aile septentrionale il fut question de poursuivre les rotondes ébauchées sur le bâtiment transversal, le président fut effrayé.

En vain l'abbé Fabarel qui, plus encore que le propriétaire, prenait à cœur l'achèvement du palais, confia-t-il à M. de la Marche, en l'année 1769, 31.000 livres, une bonne partie de sa fortune et de celle de ses quatre sœurs, il fallut s'incliner devant l'impossible. Sans compter les rotondes, l'aile méridionale et les terrassements à établir pour l'aménagement des degrés, représentaient des sommes folles et un temps considérable, de longues années sans doute.

Dans sa hâte d'utiliser ce qui était fait, Jean-Philippe Fyot donna mission à l'architecte d'aménager au mieux le bâtiment transversal commencé. On le prolongea donc quelque peu, afin d'augmenter les aisances, et on le ferma carrément au midi, sans s'occuper des rotondes ni de l'aile méridionale. Cela fut exécuté au moyen du même appareil en bossage que dans l'aile terminée, et avec des frises de même style.

Aussi, à partir de l'été de l'année 1770, le marquis de la Marche, qui d'ailleurs habitait constamment son hôtel de Dijon, put offrir

(1) Ce chiffre qui représenterait aujourd'hui plus de 12 millions est donné par M. Lory sans indication de référence. Il semble bien qu'il soit exagéré.

à Montmusard quelques fêtes brillantes où son grand salon jouait le rôle principal. On illuminait les allées et les charmilles, on naviguait sur les pièces d'eau.

Et puis c'étaient des réunions intimes où le premier président déployait toutes les ressources de son esprit, tandis que sa seconde femme, Anne-Marie-Jeanne Perreney de Grosbois, tenait ses visiteurs sous le charme de sa bonne grâce et de sa conversation piquante.

Ces jours heureux furent, hélas ! de courte durée. Rongé de soucis pécuniaires, accablé aussi, dit M. de Juigné, par la honte et le chagrin que lui causa le parlement Maupeou, Jean-Philippe Fyot tomba malade et fut obligé de donner sa démission de premier président au Parlement, au mois d'avril 1772. Il mourut le 11 octobre suivant, à l'âge de 49 ans.

Bien qu'il eût été marié deux fois, en janvier 1749 avec Catherine de Berbis et en septembre 1767 avec Anne-Marie Perreney de Grosbois, il ne laissa pas d'enfant. Avec lui s'éteignit donc la branche des Fyot de la Marche et cette lignée de présidents qui laissaient au Parlement le souvenir de leur éloquence, de leur goût, de leur munificence et de leur esprit. M. Foisset, dans son ouvrage sur le président de Brosses, ne leur fait qu'un reproche, celui de « transporter le salon à l'audience et de faire asseoir l'épigramme sur les fleurs de lys ».

Par testament, le marquis de la Marche légua la propriété de Montmusard à sa sœur aînée Marie, qui avait épousé Jacques de Barberie, marquis de Courteille. Mais Montmusard passait à juste titre pour ruineux, et comme les Barberie n'habitaient point Dijon ils s'empressèrent de le vendre.

Si à cette époque eût existé le merveilleux palais élaboré par de Wailly et Fabarel, popularisé par les tableaux et les dessins de Lallemand, croit-on que ce palais n'eût pas tenté quelque riche amateur, la Ville peut-être ? Croit-on qu'on n'eût pas tout au moins multiplié les démarches pour tirer parti de ce joyau unique en France ? Mais point, on se hâte, on se débarrasse, et le 26 décembre 1772, moins de trois mois après la mort du marquis, le parc, le château et une pièce de terre furent vendus, par le ministère de maître Mathieu, notaire à Dijon, à Jacques Demay, natif de Vitteaux et négociant à Arc-les-Gray, moyennant le prix de 120.000 francs payés comptant. Ce fut à peine, dit-on, ce qu'avait coûté le mur de clôture. Tout aussitôt, d'ailleurs, 84.000 francs furent déduits de cette somme pour payer les créanciers du président défunt.

Jacques Demay était âgé de 70 ans. Dès le début de l'année 1773, il transporta ses meubles à Montmusard et l'habita jusqu'à sa mort survenue en 1779. Sa fille Marie-Thérèse en hérita. Elle avait épousé Jean-Baptiste Antony aîné, conseiller, secrétaire du roi et co-seigneur d'Arc-les-Gray.

Les époux Antony-Demay ne jouirent pas longtemps de leur héritage ; tous deux moururent cinq ans plus tard, en la même année 1784. Ils laissaient un fils, Claude-Hubert Antony, et une fille. Claude-Hubert hérita de Montmusard ; il épousa sa cousine germaine, Marguerite, fille de François Antony, négociant à Arc-les-Gray et vint s'établir dans sa nouvelle demeure. C'est alors qu'il transforma Montmusard en propriété de rapport. Les agréments du parc furent sacrifiés à la culture ; et la plus grande partie des travaux d'art, accumulés au cours d'un siècle pour le charme des yeux, disparurent en quelques années.

Vint la Révolution, et comme, en 1793, Antony se plaignait du chiffre des impositions qui grevaient son château, on lui conseilla de murer les ouvertures qui ne lui étaient pas nécessaires, afin d'obtenir un dégrèvement. On voit actuellement, par l'état des lieux, qu'il suivit ce conseil.

Et puis, les fournisseurs de l'armée qui, sous les ordres de Dubois-Grancé, assiégeait Lyon, vinrent offrir à Antony 6.000 livres du plomb « qui recouvrait le dôme de Montmusard », dit M. Lory ; et Antony s'empessa d'accepter. « Il eût été, ajoute-t-il, dangereux de refuser ».

Puis, toujours d'après M. Lory, l'enlèvement du plomb aurait causé l'ébranlement des supports, et plutôt que de réparer, Antony aurait préféré démolir, non seulement les rotondes, mais encore l'aile méridionale. Ensuite, il aurait construit, avec les matériaux, le corps transversal existant.

C'est ici qu'il importe de discuter les deux opinions contraires sur la construction plus ou moins complète du château le Montmusard.

Ernest Lory, partisan, comme on le voit, d'un achèvement à peu près intégral, tout au moins à l'extérieur, base son avis sur les raisons suivantes :

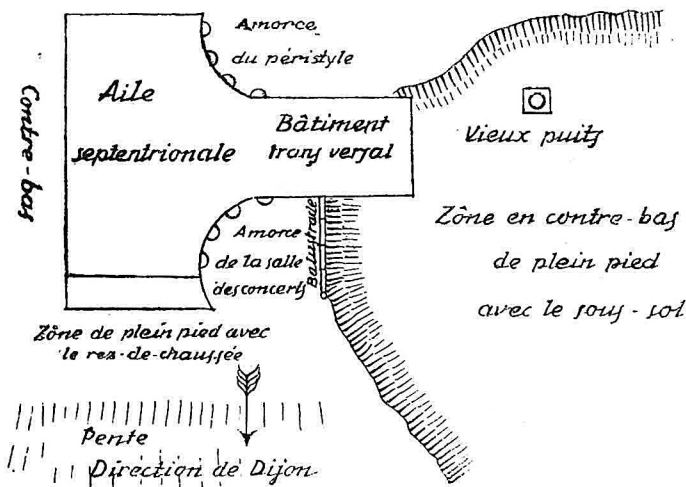
Tout d'abord, l'existence des plans présentant un ensemble complet.

En second lieu, les tableaux de Lallemant qu'il suppose faits d'après nature, et avec eux, les gravures de Duparc.

Enfin l'achat du plomb de la coupole, suivi des démolitions d'Antony et d'une reconstruction adventice.

Un seul fait, et péremptoire, suffit, de prime abord, pour infirmer ces raisons : c'est l'impossibilité matérielle d'admettre l'existence, au XVIII^e siècle, de constructions différentes des bâtiments actuels. Un rapide examen des lieux suffit à le prouver.

Si l'aile méridionale, semblable et parallèle à celle qui existe, avait jamais été construite, puis démolie par Antony en 1795, on en retrouverait des traces, tout au moins des fondations souterraines, avec les terrassements appropriés. C'est le cas des fouilles millénaires révélées par leurs soubassements. Bien loin de là, l'espace où se serait normalement élevée cette aile, est en contre-bas de trois mètres, et donne ainsi un accès direct, par le sud, au sous-sol du bâtiment transversal. En outre un vieux puits qui, sur un



Plan actuel du Château de Montmusard.
(Données approximatives).

plan préparatoire devait être couvert par le mur méridional extrême, existe encore aujourd'hui. Inutile d'ajouter que nulle trace de fondations ne se retrouve dans le sol.

En ce qui concerne les rotondes à colonnades, elles devaient reposer, d'après les plans, sur des constructions en sous-sol, aussi en forme de rotondes, pour usage de cuisines et de caves, et qui

devaient prendre leurs fondations à quatre mètres au-dessous du rez-de-chaussée. Or, les sous-sols qui s'étendent sous les bâtiments actuels ont la même forme qu'eux, et l'inexistence des rotondes seulement ébauchées est d'autant plus facile à constater, que la place où celle du couchant aurait dû se développer, est aujourd'hui coupée par un talus à balustrade qui domine un vide profond de trois mètres.

Quant au bâtiment transversal qu'Ernest Lory suppose être l'œuvre d'Antony, il fait absolument corps avec l'aile septentrionale, est construit aussi soigneusement, dans le même style, avec les frises à métopes, les mêmes pierres à bossages, et sans qu'aucune reprise ou adjonction s'y puisse constater, même à son extrémité méridionale. Seule la toiture plus moderne indique un remaniement postérieur et l'enlèvement probable de balustres qui apparemment étaient sans doute ceux de l'aile existante.

Enfin les amorces circulaires des rotondes, avec leurs piliers engagés que l'on constate aux raccords de cette aile, devraient avoir, s'ils faisaient partie d'une rotonde complète, leur pendant à quelque distance, sur les mêmes façades. Il n'en est rien, les façades sont uniformes, et sans aucunes traces de suppressions¹.

Par suite, les rotondes n'ayant jamais été construites, le dôme qui, d'après les plans de de Wailly devait reposer sur la rotonde occidentale, n'a pas existé davantage.

Il est, d'autre part, inadmissible qu'on ait dressé sur le bâtiment transversal un dôme réduit dont il n'existe aucune trace.

(1) On peut, à ce sujet, faire une observation curieuse. D'après les plans de de Wailly, seule la rotonde à colonnade formant, à l'est, péristyle à ciel ouvert, devait présenter, à l'intérieur de son demi-cylindre, huit colonnes doriques engagées. La rotonde occidentale, au contraire n'était pourvue, d'après le projet, que de colonnes libres sur la convexité de son demi-cintre extérieur. Comment, dès lors, expliquer que, sur les amorces de rotondes reliant aujourd'hui le bâtiment transversal à l'aile septentrionale on trouve à l'ouest comme à l'est quatre colonnes engagées ? Une seule explication semble admissible. C'est qu'au moment de l'abandon du plan général huit colonnes en demi-cylindre étaient préparées pour décorer la partie concave du péristyle. Sans doute les quatre aujourd'hui subsistantes étaient-elles déjà placées ; et comme les quatre autres devenaient inutiles, par suite de l'arrêt des travaux du péristyle, on jugea bon d'en orner l'amorce de la rotonde occidentale, et les traces de raccord en sont visibles. De la sorte, les deux colonnades engagées dans les parois en quart de cercle se font pendant pour constituer une soudure originale à la jonction des deux bâtiments.

A ces constatations matérielles il faut ajouter les embarras d'argent du marquis de la Marche, le peu de temps aussi qui s'écoula entre le commencement des travaux et sa mort. Tels étaient au surplus ses embarras financiers que, même de son vivant, on parlait de vendre Montmusard.

« Le La Marche, le cœur très serré, écrit irrévérencieusement le président de Brosses, le 18 octobre 1771, est à Grosbois chez son beau-père, disant qu'il espéroit qu'on voudroit bien lui épargner la vue de ce désastre et de ce pillage ». Cette vue lui fut épargnée, en effet, puisque la vente n'eut lieu que deux mois et demi après sa mort.

N'est-il pas vrai que cette situation lamentable, jointe aux constatations techniques, nous montre maintenant comme parfaitement invraisemblable la réalisation effective du palais de Montmusard ? Mais alors, comment expliquer les raisons qui servirent de fondements à la thèse contraire ?

Les plans tout d'abord, quelque nombreux, quelque minutieux qu'ils puissent être, ne sont pas une preuve qu'ils aient été réalisés. Ils révèlent seulement avec quel enthousiasme, propriétaire et architectes s'étaient lancés dans cette aventure. Cependant, tandis que Fabarel soutenait les travaux de sa propre bourse, de Waily remettait, en 1769, ses plans inutilisés. Mais lorsque le président fut mort, un véritable engouement pour le palais inachevé se produisit dans les milieux artistiques. Aussi, je soupçonne Charles de Waily, membre de l'Académie d'architecture et fondateur de la Société des Amis des Arts, d'avoir préconisé à ses élèves l'étude du monument d'après ses propres travaux, car il existe dans un carton de la Bibliothèque municipale, provenant du fonds Baudot, trois plans d'architectes aux noms ignorés exécutés dans ce sens : deux plans signés Courtépée et datés de 1773, représentent une coupe et une façade de Montmusard ; un plan signé B. Milliere et daté de 1776, représente la même façade que celle de Courtépée, mais agrémentée de nombreuses statues et bas-reliefs. Un quatrième lavis analogue mais non signé, qui appartenait à M. Lory, vient d'être remis par ses fils à la Bibliothèque municipale.

Les tableaux de Lallemant ne prouvent pas plus que les plans, si l'on observe que l'artiste dut les faire à titre de documentation, pour donner une idée de ce qu'eût été l'ensemble, précisément à l'époque où l'on allait abandonner les travaux. Or rien n'était plus facile à l'artiste que d'exécuter d'après nature ce qui était déjà

construit au milieu des jardins, et de compléter l'édifice à l'aide des plans d'élévation fournis par l'architecte.

J'en dirai tout autant des gravures de Duparc, reproductions à peu près exactes des tableaux de Lallemand, aux personnages près.

Restent donc les travaux d'Antony.

En recherchant la documentation qui en parle, je trouve deux faits précis dans une lettre de M. Vionnois à M. Lory, datée du 26 octobre 1865. Le premier fait que j'ai déjà cité, consiste en ce murage de quelques ouvertures afin de réduire les impositions. Le second est cette offre de 6.000 francs qui aurait été faite « pour le plomb du dôme », en même temps qu'on payait 32.000 francs le plomb qui couvrirait la flèche de Citeaux.

Il est fort possible, en vérité, qu'une offre ait été faite à Antony pour le plomb de Montmusard ; mais ce plomb recouvrait probablement la terrasse du bâtiment transversal qui depuis cette époque, sans doute, est revêtu de la toiture à pans que nous lui connaissons. Seulement, M. Vionnois qui tenait ce renseignement de son père, et qui croyait à l'existence antérieure d'un dôme, trouva tout naturel de lui attribuer le plomb réquisitionné. Et poussant plus loin ses déductions, il vit « le marteau des démolisseurs attaquant la belle et princière résidence des premiers présidents de la Marche ».

Raisonnant sur ce thème, Ernest Lory suppose que l'enlèvement des plombs de la coupole et le défaut de réparations causèrent un affaissement dans cette partie de l'édifice « qui entraîna le propriétaire à démolir les rotondes et même l'aile méridionale ».

Et pour expliquer le bâtiment transversal qui subsiste, il ne restait qu'à en attribuer le réajustement, sinon la construction complète, à Antony : solution plutôt malencontreuse pour un homme qui voulait éviter des frais. En outre, je crois avoir démontré que ce corps de bâtiment fut l'œuvre du marquis de la Marche.

Antony, d'ailleurs, tirait parti de tout, et l'on présume qu'il vendit les bas-reliefs et les statues d'Attiret, si jamais ces œuvres furent effectivement livrées. Cependant une tradition doit être ici notée. On aurait affirmé à M. Lory que plusieurs de ces statues, en assez mauvais état, auraient été transportées dans un des bastions du rempart de Tivoli. Or je tiens personnellement de notre confrère M. Deshéroult qu'il fit lui-même transporter de cette région dans le square Darcy l'élégant torse de femme sans tête que l'on a placé sur une pelouse en talus.

Les affaires d'Antony allant de mal en pis, sa femme fut obligée

de demander la séparation de biens. Elle l'obtint le 12 nivôse an VII et, pour se couvrir de ses reprises, acheta Montmusard pour 50.000 francs, le 5 prairial an VIII (reçu M^e Muteau, notaire à Dijon). Elle devait en outre payer les dettes de son mari pour une somme importante, ce qui augmentait notablement le prix d'acquisition.

Après la mort d'Antony, sa veuve épousa en secondes noces M. Grasset qui lui-même était veuf. Et comme pas plus du second que du premier mariage M^{me} Grasset n'eut d'enfant, elle donna par testament sa propriété de Montmusard au fils que M. Grasset avait eu de sa première femme.

Cet héritier devint plus tard président de chambre à la Cour impériale de Dijon, et fut en relations suivies avec Ernest Lory lorsque ce dernier se mit à la recherche de documents sur Montmusard.

Vers 1867, le président Grasset, au grand désespoir de M. Lory, manifesta l'intention de morceler sa propriété pour la vendre en lotissements. Mais l'établissement du chemin de fer et de la gare Porte-Neuve vinrent entraver ce projet qui fût encore retardé par la guerre de 1870.

Aimé-Jean-Baptiste-Ernest Grasset, président honoraire à la Cour d'appel de Dijon et chevalier de la Légion d'honneur, mourut le 16 septembre 1875.

Le château et le parc de Montmusard n'étant pas vendus furent attribués par acte de partage du 8 août 1876, (reçu M^e Blondel, notaire à Dijon), à M. Arthur Grasset, l'un des deux fils du défunt. Arthur Grasset, voyageant beaucoup, habitait alors à Mustapha, près Alger. Il chercha aussitôt à vendre Montmusard et trouva acquéreur dans « la Société civile et particulière de Saint-Stanislas » ayant son siège à Paris, rue Picpus, n° 45.

Le territoire vendu comprenait 29.877 mètres carrés, y compris 387 mètres carrés pour la moitié de la surface de la rue qui borde la propriété à l'ouest.

La Société Saint-Stanislas voulait installer ici une maison d'éducation pour jeunes filles, mais, rencontrant quelques difficultés, préféra revendre Montmusard pour se reporter sur Champmaillot.

Cette revente de Montmusard eut lieu le 10 novembre 1881, par devant M^e Vialay, notaire à Dijon, en faveur de MM. Joseph Bilié, négociant, et Edme-François Ferry, entrepreneur de travaux publics, demeurant tous deux à Dijon.

Le 17 juillet 1896, M. Ferry devint seul possesseur de la propriété qui, après sa mort, fut attribuée à sa veuve, le 1^{er} mai 1902.

Le 3 novembre 1909, M. Denis-Charles Debost fit l'acquisition de Montmusard, par acte reçu, M^e Besson, notaire à Dijon. Et depuis la mort de M. Debost, survenue le 2 octobre 1921, le parc et le château demeurèrent dans l'indivision entre ses trois fils, MM. René, Henry et Guy Debost, jusqu'à ce que M. de Monjour, notaire à Dijon, en devînt propriétaire par la vente sur adjudication dont le procès-verbal fut dressé, le 14 avril 1926, par M^e Nourissat, notaire à Dijon.
